



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI**



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
1^{ER} DECEMBRE 2025**

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 1^{er} décembre 2025 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Marie-Josée Lemaire Beaulieu	Sarah St-Onge
Bob Lussier	Lyne Arcand
Marie Claude Aubin	Gilles Audette

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 912-12-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 19H02 BL/SSO

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
 - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025
 - 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDES EN URBANISME
 - 6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-054 – 52 CHEMIN DES CASCADES – SUPERFICIE DU GARAGE ISOLÉ
 - 6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-055 – 251 CHEMIN DU PINACLE – CABANON EN COUR AVANT
7. ÉMISSION DE PAIEMENTS
 - 7.1 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ET ÉMISSION D'UN PAIEMENT - ENTRETIEN DES LOGICIELS MUNICIPAUX - PG SOLUTIONS INC.
 - 7.2 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ET ÉMISSION D'UN PAIEMENT - ENTRETIEN DES LOGICIELS MUNICIPAUX - INFOTECH
 - 7.3 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COTISATION ANNUELLE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
 - 7.4 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ - STUDIO DU VERRE
 - 7.5 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION DE PARCLOSSES POUR L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – CANOPÉ DESIGN

- 7.6 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER
- 7.7 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.
8. OFFRES DE SERVICE
- 8.1 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER SITES MUNICIPAUX SAISON 2025-2026
- 8.2 OFFRE DE SERVICE – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA RUE DE LA LIBERTÉ – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS
9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES
- 9.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO RM 330-2025-2 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
- 9.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 180-12-2025 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 9.3 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO 179-11-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 134-2022
10. DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE
- 10.1 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE
- 10.2 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2026
- 10.3 DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES
- 10.4 ASSUJETTISSEMENT D'IMMEUBLES À L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION
- 10.5 AUTORISATION DE LA MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ)
- 10.6 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – ACCOMPAGNEMENT EN PHILANTHROPIE – CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT
- 10.7 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GARDE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE MUNICIPALE ET NOMINATION DE DEUX JOURNALIERS
- 10.8 INDEXATION DES SALAIRES ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE
- 10.9 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LE VILLAGE D'ABERCORN - COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DU GREFFE
11. DIVERS
- 11.1 APPUI AU PROJET « ÉCOLE-O-VILLAGE & FRELIGHSBURG PLANTENT POUR LA PLANÈTE » ET AUTORISATION D'UTILISATION DU TERRAIN MUNICIPAL
12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

2.1 RES 913-12-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2.2 RES 914-12-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. RES 915-12-25 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE : les membres du Conseil ont examiné la liste des comptes à payer et des transferts datés du 25 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve la liste des comptes à payer et des transferts datés du 25 novembre 2025 et autorise le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

• BRIS DE CONDUITE - RUE DE L'ÉGLISE

Une fuite sur le réseau d'aqueduc a été détectée et réparée sur la rue de l'Église. Cette intervention d'urgence, non prévue au budget, a entraîné une dépense de 18 500 \$.

• SURVEILLANCE DU DÉBARCADÈRE

La mairesse lance un appel à la population afin de recruter des bénévoles pour la surveillance du débarcadère lors de l'arrivée des enfants à l'école, entre 7 h 40 et 8 h 00, dans le but d'assurer leur déplacement sécuritaire. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec la Municipalité et à laisser leurs coordonnées.

• SOUPER COMMUNAUTAIRE DES POMPIERS

La mairesse félicite le service incendie pour la tenue du deuxième souper communautaire des pompiers, le 29 novembre 2025. L'événement a connu un franc succès et a permis aux participants de profiter d'une soirée conviviale. La mairesse souligne également la générosité des commanditaires ayant contribué à la réussite de l'activité.

• MARCHÉ DE NOËL GRATUIT

Le Marché de Noël gratuit se tient le samedi 6 décembre 2025 à compter de 10 h 00. Les personnes souhaitant donner des articles peuvent les déposer le 5 ou le 6 décembre entre 10 h et 12 h.

Cet événement communautaire proposera gratuitement des gaufres, du café et des viennoiseries, et permettra aux participants d'apporter des

objets à donner et de repartir avec ce qui leur plaît, le tout dans un esprit de partage et de socialisation.

- **MERCI AUX BÉNÉVOLES**

La mairesse remercie les bénévoles qui ont installé des décos de Noël à l'hôtel de ville : Monique Désourdy, Francine Jobin, Michèle Jobin, Johanne Ouellet, Gilles Prairie et John Roy.

- **DONS DE RAQUETTES PAR LA FONDATION GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

La Fondation Grand défi Pierre Lavoie a fait don de 40 paires de raquettes pour enfants à l'organisme Vitalité. De ce nombre, 22 paires de raquettes ont été remises à l'école et 18 paires sont mises à la disposition de la population, gratuitement, à l'hôtel de ville.

- **POSTE D'ÉDUCATRICE AU SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ**

La mairesse informe qu'un poste d'éducatrice est actuellement vacant au service de garde en communauté. La création de ce poste permettrait d'accueillir jusqu'à six enfants supplémentaires. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec la Municipalité.

- **PROJECTION DU FILM *MLLE BOTTINE***

Une projection du film *Mlle Bottine* aura lieu à l'école le samedi 6 décembre à 17 h, dans le cadre de la campagne de financement de l'école.

- **MARCHÉ DE NOËL**

Le marché de Noël traditionnel se tiendra les 13 et 14 décembre 2025.

- **RÉVEILLON DE NOËL**

Une activité de Réveillon de Noël se déroulera à l'église Bishop Stewart Memorial le 24 décembre 2025. L'événement comprendra de la musique et de la danse traditionnelles ainsi qu'un repas de type potluck. Les personnes intéressées à y participer sont invitées à contacter la Municipalité.

- **POSTES OUVERTS AU SEIN DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Des postes sont ouverts au sein des comités consultatifs municipaux. Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur CV à la Municipalité.

- **MERCI À M. CORBEIL**

La mairesse souligne l'implication bénévole de M. Corbeil, voisin de l'hôtel de ville âgé de 91 ans, qui a raclé le terrain de l'hôtel de ville. En guise de remerciement, une casquette et un manteau aux couleurs de la Municipalité lui ont été remis.

5. CORRESPONDANCE

Une plainte a été reçue concernant une installation artistique située dans un cimetière sur le chemin de Saint-Armand. Le plaignant juge l'œuvre irrespectueuse et déplacée et souhaite savoir si la Municipalité a autorisé son installation ou si elle peut intervenir afin d'interdire ce type d'exposition dans les cimetières locaux.

La Municipalité n'est pas propriétaire du cimetière visé. Les cimetières sont administrés par leurs propriétaires respectifs (diocèses, institutions religieuses, sociétés d'histoire, etc.), et la Municipalité ne dispose daucun pouvoir d'intervention relativement aux installations artistiques érigées sur des terrains qui ne lui appartiennent pas.

6. DEMANDES EN URBANISME

6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-054 – 52 CHEMIN DES CASCADES – SUPERFICIE DU GARAGE ISOLÉ

Aucun commentaire n'a été reçu de la part des personnes concernées relativement à la demande de dérogation mineure N° 25-054.

Le Conseil, souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur ce dossier, reporte la prise de décision à une séance ultérieure.

6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-055 – 251 CHEMIN DU PINACLE – CABANON EN COUR AVANT

Aucun commentaire n'a été reçu de la part des personnes concernées relativement à la demande de dérogation mineure N° 25-055.

Le Conseil, souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur ce dossier, reporte la prise de décision à une séance ultérieure.

7. ÉMISSION DE PAIEMENTS

7.1 RES 916-12-25 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ET ÉMISSION D'UN PAIEMENT - ENTRETIEN DES LOGICIELS MUNICIPAUX - PG SOLUTIONS INC.

CONSIDÉRANT : la facture N° CESA62262 de la compagnie PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2025 au montant de 14 419,01 \$, taxes incluses, pour le contrat d'entretien et de soutien des applications municipales;

CONSIDÉRANT : la facture N° CESA63067 de la compagnie PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2025 au montant de 6 562,78 \$, taxes incluses, pour le contrat d'entretien et de soutien des applications municipales;

CONSIDÉRANT : la facture N° CESA63604 de la compagnie PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2025 au montant de 1 994,82 \$, taxes incluses, pour le contrat d'entretien et de soutien des applications municipales;

CONSIDÉRANT : la facture N° CESA63908 de la compagnie PG Solutions inc. datée du 1^{er} décembre 2025 au montant de 573,73 \$, taxes incluses, pour le contrat d'entretien et de soutien des applications municipales;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Gilles Audette

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité renouvelle au 1^{er} janvier 2025 le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions inc. au montant, taxes incluses, de 23 550,34 \$;

QUE : la Municipalité émette un paiement de 23 550,34 \$ au nom de PG Solutions conformément aux factures N°s CESA62262, CESA63067, CESA63604 et CESA63908.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.2 RES 917-12-25 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ET ÉMISSION D'UN PAIEMENT - ENTRETIEN DES LOGICIELS MUNICIPAUX - INFOTECH

CONSIDÉRANT : la facture N° CESAIT000718 de la compagnie Infotech datée du 1^{er} décembre 2025 au montant de 1 260,13 \$, taxes incluses, pour le contrat d'entretien et de soutien des applications municipales;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité renouvelle au 1^{er} janvier 2025 le contrat d'entretien et de soutien des applications d'Infotech au montant, taxes incluses, de 1 260,13 \$;

QUE : la Municipalité émette un paiement de 1 260,13 \$ au nom d'Infotech conformément à la facture N° CESAIFT000718.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrivées.

ADOPTÉE

7.3 RES 918-12-25 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COTISATION ANNUELLE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT : l'avis d'adhésion à la FQM 2025 daté du 17 octobre 2025 au montant de 2 015,83 \$, taxes incluses, pour l'adhésion à la FQM pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité renouvelle au 1^{er} janvier 2026 son adhésion à la FQM pour l'année 2026;

QUE : la Municipalité émette un chèque de 2 015,83 \$ à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités, conformément à l'avis d'adhésion.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrivées.

ADOPTÉE

7.4 RES 919-12-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ - STUDIO DU VERRE

CONSIDÉRANT : la résolution N°639-05-25 « *Offre de services professionnels en restauration des vitraux de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ - Studio du Verre* », adoptée par le Conseil le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° F-914 de Studio du Verre datée du 17 novembre 2025 au montant de 9 060,03 \$, taxes incluses, pour la restauration des vitraux de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement du 21 novembre 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 9 060,03 \$ à l'ordre de Studio du Verre conformément à la facture N° F-914.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrivées.

ADOPTÉE

7.5 RES 920-12-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION DE PARCLOSES POUR L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – CANOPÉ DESIGN

CONSIDÉRANT : la résolution N° 528-02-25 « *Offre de service – Fabrication de parclose pour l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) - Projet CPRQ requalification église BSM – Canopé Design* », adoptée le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 528-02-25 « *Offre de service – Ajustement de parcloses pour l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) - Projet CPRQ – Canopé Design* », adoptée le 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE : la facture N° 4 de la firme Canopé Design datée du 13 octobre 2025 au montant de 643,86 \$, taxes incluses, pour les services d'ébénisterie pour des parcloses;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 4 du 16 novembre 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 643,86 \$ à l'ordre de Canope Design conformément à la facture N° 4.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrivées.

ADOPTÉE

7.6 RES 921-12-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – RESTAURATION DES CONTRE-FENÊTRES DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER

CONSIDÉRANT : l'avenant de modification au contrat de restauration des contre-fenêtres de l'église BSM;

CONSIDÉRANT QUE : la facture N° 303310 de Marc Cournoyer datée du 20 novembre 2025 au montant de 1 100,00 \$, exempte de taxes, pour la restauration des contre-fenêtres de la nef de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 7 du 21 novembre 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 1 100,00 \$ à l'ordre de Marc Cournoyer conformément à la facture N° 303310.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrivées.

ADOPTÉE

7.7 RES 922-12-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plan et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech QI inc.* », adoptée le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 60945092 de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 21 novembre 2025 au montant de 14 831,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier Appuyé par le conseiller Gilles Audette

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 14 831,79 \$ au nom de Tetra Tech QI inc. conformément à la facture N° 60945092.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

8. OFFRES DE SERVICE

8.1 RES 923-12-25 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER SITES MUNICIPAUX SAISON 2025-2026

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal reconduise le contrat d'entretien d'hiver du chemin de la Liberté et de l'accès pour camion incendie au garage Roger Courchesne pour la saison 2025-2026 avec Les Entreprises Philippe Bourdeau, au montant incluant les taxes de 16 671,38 \$.

ADOPTÉE

8.2 RES 924-12-25 OFFRE DE SERVICE – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA RUE DE LA LIBERTÉ – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CONSIDÉRANT : la résolution No 899-11-25 « *Transfert des infrastructures de la rue de la Liberté par 9288-5854 Québec inc. "Freelightsburg en haut"* », adoptée le 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT : l'estimation d'honoraire de la société d'avocats Morency du 13 novembre 2025 pour le transfert de propriété de la rue de la Liberté et des autres infrastructures s'y trouvant par 9288-5854 Québec inc. (« 9288 ») en faveur de la Municipalité de Freelightsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre de service de Morency société d'avocats du 13 novembre 2025 pour le transfert de propriété de la rue de la Liberté et des autres infrastructures s'y trouvant par 9288-5854 Québec inc. (« 9288 ») en faveur de la Municipalité de Freelightsburg au montant estimé de 7 500,00 \$ plus les débours et taxes applicables;

QUE : la Municipalité facture ces frais à 9288-5854 Québec inc. "Freelightsburg en haut" conformément à l'entente conclue entre les parties;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES

9.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° RM 330-2025-2 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

La conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° RM 330-2025-2 concernant la circulation et le stationnement.

La conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu dépose le projet du règlement N° RM 330-2025-2 concernant la circulation et le stationnement.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu. Des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

9.2 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 180-12-2025 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseiller Bob Lussier donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 180-12-2025 accordant une rémunération aux membres du conseil municipal.

Le conseiller Bob Lussier dépose le projet du règlement N° 180-12-2025 accordant une rémunération aux membres du conseil municipal.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Bob Lussier.

Ce règlement a pour objet de :

- accorder une rémunération annuelle de 14 910,82 \$ à la mairesse et de 4 970,47 \$ aux autres membres du conseil;
- accorder une allocation de dépenses correspondant à la moitié de la rémunération fixée;
- verser au conseiller qui occupe le poste de maire suppléant, outre la rémunération de base qu'il reçoit comme conseiller une rémunération mensuelle additionnelle de 246,83 \$;
- avoir un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026;
- prévoir une indexation de la rémunération des élus municipaux à compter du 1^{er} janvier 2027 qui équivaut au taux de variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'ensemble du Québec au 31 octobre précédent l'exercice financier tel que déclaré par Statistique Canada.

Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

9.3 RES 925-12-25 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 179-11-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2022

CONSIDÉRANT QUE : le règlement sur les permis et certificats N° 134-2022 est en vigueur depuis le 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de faire une modification au règlement sur les permis et certificats N° 134-2022 pour modifier une condition d'émission de permis dans l'ensemble du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE : l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire tenue le 24 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE : le projet de règlement N° 179-11-2025 a été adopté le 24 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' : une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE : des modifications ont été effectuées au projet de règlement N° 179-11-2025 à la suite de l'assemblée publique aux fins de consultation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lyne Arcand
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le deuxième projet de règlement N° 179-11-2025 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats N° 134-2022.

ADOPTÉE

10. DÉPÔTS, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE

10.1 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du Conseil conformément à *la Loi sur l'éthique et la*

déontologie en matière municipale. Ce registre ne contient aucune mention en date du 1^{er} décembre 2025.

10.2 RES 926-12-25 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2026

CONSIDÉRANT QUE : l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par le conseiller Gilles Audette
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19 h 00 :

- 12 janvier
- 9 février
- 9 mars
- 7 avril
- 4 mai
- 1^{er} juin
- 6 juillet
- 3 août
- 8 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

QU' : un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

10.3 DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Tel que prévoit l'article 513.1 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le greffier-trésorier dépose les listes des donateurs et le rapport de dépenses des personnes ayant posé leur candidature aux postes de membres du conseil suivantes :

- Serge Boivin, candidat au poste de conseiller siège #1

10.4 RES 927-12-25 ASSUJETTISSEMENT D'IMMEUBLES À L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT QU': en vertu des pouvoirs énoncés dans le *Code municipal du Québec*, la Municipalité a adopté le *Règlement N° 171-01-2025 sur le droit de préemption* le 13 janvier 2025, lequel vise l'ensemble du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : l'exercice du droit de préemption permet à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles préalablement identifiés et faisant partie du territoire assujetti;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : assujettir au droit de préemption de la Municipalité, pour des fins municipales, les immeubles suivants, connus et désignés comme étant :

- le lot numéro 5 896 420 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bedford, et situé au 6, chemin Garagona à Frelighsburg;
- le lot numéro 5 896 445 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bedford, et situé au 3, place de l'Hôtel-de-Ville à Frelighsburg;

QUE : l'assujettissement des deux immeubles soit valide pour une période de dix ans, à compter de son inscription au Registre foncier par la Municipalité;

De : mandater le directeur général à effectuer toutes les démarches nécessaires pour donner plein effet à la présente dont :

- notifier un avis d'assujettissement aux propriétaires des deux immeubles;
- publier l'avis d'assujettissement au Registre foncier et/ou mandater un professionnel (avocat ou notaire) d'en faire la publication au Registre foncier.

ADOPTÉE

10.5 RES 928-12-25 AUTORISATION DE LA MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE : la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE : la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE : la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE : la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE : la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

10.6 RES 929-12-25 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – ACCOMPAGNEMENT EN PHILANTHROPIE – CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Freightsburg a acquis en 2019 l'église Bishop Stewart Memorial, un bâtiment patrimonial d'une grande valeur historique et architecturale;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Freightsburg souhaite réaliser un important projet de requalification de l'église Bishop Stewart Memorial afin

d'en faire un espace culturel, communautaire et multifonctionnel répondant aux besoins de la population ;

CONSIDÉRANT QUE : la mise en œuvre de ce projet nécessite une campagne majeure de financement philanthropique et que la Municipalité souhaite retenir les services d'une firme spécialisée pour accompagner cette démarche ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Lyne Arcand
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres public pour des services professionnels en accompagnement en philanthropie concernant une campagne majeure de financement liée à la requalification de l'église Bishop Stewart Memorial;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier et à prendre toute mesure nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment à procéder à la nomination de toute membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres, conformément à l'article 13 du *règlement N° 167-11-2024 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Frelighsburg.*

ADOPTÉE

10.7 RES 930-12-25 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GARDE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE MUNICIPALE ET NOMINATION DE DEUX JOURNALIERS

CONSIDÉRANT : le besoin de la mise en place d'un système de garde pour le service de la voirie et des travaux publics afin d'assurer la continuité des opérations en cas d'urgence ou d'intervention requises en dehors des heures normales de travail;

CONSIDÉRANT QUE : l'instauration d'un tel système permettra de garantir une réponse rapide, efficace et conforme aux bonnes pratiques en matière de sécurité publique et de maintien des infrastructures essentielles;

CONSIDÉRANT : qu'il est requis, pour assurer l'efficacité du système de garde, de procéder à la nomination de deux journaliers supplémentaires afin de stabiliser la main-d'œuvre, répartir la charge de travail et assurer une couverture adéquate du territoire;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité adopte la *Politique sur le fonctionnement de la garde pour le service des travaux publics et de la voirie municipale;*

QUE : la Municipalité mette en place immédiatement, un système de garde pour le service de la voirie et des travaux publics afin d'assurer une disponibilité en tout temps pour les interventions urgentes ou requises hors des heures régulières;

QUE : soient nommés au poste de journalier au service des travaux publics les personnes suivantes :

- Gilles Blais
- Dustin Domingue

QUE : le directeur général soit autorisé à signer les contrats de travail des journaliers.

ADOPTÉE

10.8 RES 931-12-25 INDEXATION DES SALAIRES ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE

CONSIDÉRANT QUE : conformément à la résolution N° 486-12-24 « *Mise à jour des contrats de travail des employés municipaux* », adoptée le 16 décembre 2024, les employés municipaux n'ont pas bénéficié d'une indexation salariale pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE : le Conseil souhaite ajuster l'échelle salariale afin de maintenir l'attractivité et l'équité des conditions de travail offertes par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE : le projet de règlement N° 180-12-2025 accordant une rémunération aux membres du conseil municipal prévoit une indexation de la rémunération équivalant à l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec du mois d'octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par le conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : augmenter l'échelle salariale du personnel municipal et des pompiers à temps partiel, lorsque non autrement prévue par un contrat de travail, annuellement d'un pourcentage équivalant au pourcentage d'augmentation des élus et égal à l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec du mois d'octobre de l'exercice précédent l'exercice financier tel que déclaré par Statistique Canada, soit de 3,2 % à compter du 1^{er} janvier 2026;

D' : autoriser un remboursement des frais de kilométrage des employés municipaux équivalant au taux de remboursement prévu pour les élus à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

10.9 RES 932-12-25 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LE VILLAGE D'ABERCORN - COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DU GREFFE

CONSIDÉRANT : les rencontres préalables entre les administrations municipales et l'offre de collaboration entre les services du greffe émise par la municipalité de Freightsburg;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Freightsburg et le village d'Abercorn conviennent de partager une ressource au service du greffe selon les conditions de l'offre de la municipalité de Freightsburg;

CONSIDÉRANT QUE : le partenariat entre la municipalité de Freightsburg et le village d'Abercorn permet d'offrir à l'ensemble des populations respectives un service bonifié;

CONSIDÉRANT QUE : les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* permettent la conclusion d'un protocole d'entente intermunicipale relatif au service de greffe;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil mandate le directeur général à préparer, en collaboration avec son homologue du village d'Abercorn, une entente intermunicipale visant le partage d'une ressource au service du greffe;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

11. DIVERS

11.1 RES 933-12-25 APPUI AU PROJET « ÉCOLE-O-VILLAGE & FREIGHTSBURG PLANTENT POUR LA PLANÈTE » ET AUTORISATION D'UTILISATION DU TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE : l'organisme École-o-village dépose une demande de subvention auprès d'Arbres Canada pour la réalisation du projet intitulé *École-o-village & Freightsburg plantent pour la planète : Vers un parc École-o-nourricier*;

CONSIDÉRANT QUE : ce projet écoéducatif et communautaire a pour objectif l'aménagement, la mise en valeur et la renaturalisation d'un terrain appartenant à la Municipalité, situé en zone inondable de la rivière aux Brochets et à proximité de l'école primaire Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT QUE : ce projet mobilise les élèves, l'équipe-école, les parents, les citoyens et la communauté élargie des municipalités de Frelighsburg, Stanbridge East et Dunham, et qu'il contribue à des objectifs pédagogiques, environnementaux et communautaires;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Sarah St-Onge

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : appuyer officiellement le projet *École-o-village & Frelighsburg plantent pour la planète : Vers un parc École-o-nourricier*;

D' : autoriser l'utilisation du terrain municipal concerné pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet, notamment les inventaires, relevés, aménagements, plantations, activités éducatives et corvées communautaires, et ce, sous réserve du respect des normes municipales, environnementales et de sécurité applicables;

D' : autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document se référant à la présente.

ADOPTÉE

12. **NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

- Comité consultatif société (CCS)

Le comité a travaillé pour coordonner l'organisation du Marché de Noël gratuit.

Le comité a amorcé le travail de mise à jour de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA).

Il a entrepris l'élaboration d'un calendrier de soirées cinéma jeunesse.

Il a discuté de l'installation de supports d'exercice au parc Paul-Goodhue, nécessitant toutefois des recherches supplémentaires avant de poursuivre le projet.

Les membres ont échangé sur les enjeux de sécurité piétonnière au cœur du village et proposent d'inviter la députée provinciale à rencontrer les enfants afin qu'ils puissent lui faire part de leurs préoccupations.

Le comité envisage d'organiser une série de soirées-conférences sur divers enjeux d'actualité, notamment la situation au Moyen-Orient, la condition des femmes et la réconciliation avec les peuples autochtones..

Le comité explore également la possibilité d'offrir un service infirmier local en utilisant un espace disponible sur le territoire municipal afin d'améliorer l'accès aux soins de santé.

- Comité consultatif en environnement (CCE)

Le comité a établi les priorités sur lesquelles il souhaite travailler dont l'organisation de deux conférences de sensibilisation sur des enjeux environnementaux, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (PPE), l'établissement potentiel d'un site éducatif concernant la gestion des PEE, la plantation d'arbres empêchant la propagation des PPE et la publication d'affiches informatives concernant les PPE.

- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)

Le comité prévoit la prochaine conférence en février sur la naissance de la chanson canadienne.

Un cours d'histoire débutera en janvier. L'inscription se fait via le site de l'université du troisième âge (UTA) à partir du 17 décembre.

- Un concert sur piano à queue est en planification et aura lieu à l'église BSM.
- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)
Le comité finalise l'inventaire des maisons construites avant 1940 en collaboration avec la Société d'Histoire et compile des photos actuelles et historiques et des données de chaque maison.
Une conférence sur l'architecture particulière du village de Frelingsburg est en préparation.
 - Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)
Le comité poursuit son travail de sensibilisation sur les enjeux liés aux terres en friche et à la protection des bandes riveraines.
Le comité prévoit également un projet de densification du reboisement au parc Jane-Frelingh.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

15. **RES 934-12-25 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 50.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.